

**Aux porteurs de projet de la
Programmation Emploi Insertion
2020**

Lyon, le 17 septembre 2019

Nos réf. : VB/MoS – C101 – S.251

Objet : Programmation Emploi Insertion 2020 Ville de Lyon

Madame, Monsieur,

L'emploi et l'insertion constituent des priorités de l'Exécutif municipal.

Dans cette perspective, la Ville de Lyon apporte une participation financière dans le cadre d'une programmation annuelle pour soutenir les initiatives des acteurs associatifs destinées à faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

Cette programmation vise à développer une offre d'insertion adaptée aux besoins du territoire s'inscrivant dans le cadre la politique Emploi Insertion de la Ville de Lyon et du volet insertion de la politique de la Ville. Elle permet également de mobiliser les fonds de la Ville de Lyon, en complément des crédits de l'État, de la Région Auvergne/Rhône-Alpes, de la Métropole, et du Fonds Social Européen.

L'appel à projets 2020 au titre de la politique emploi-insertion de la Ville de Lyon s'inscrit dans un contexte qui évolue :

- Le chômage a légèrement diminué en 2018, atteignant son niveau le plus bas de la décennie en cours (8,5 % dans la métropole lyonnaise). Le taux de chômage lyonnais reste plus faible que ceux relevés dans la majeure partie des autres grands territoires comparables (taux par zones d'emploi, soit 7,9 % à Lyon contre 8,2 % à 11,7 % à Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Lille, Marseille, Montpellier...).
- Le chômage reste plus important en proportion dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, même si cet écart est plus faible à Lyon qu'à l'échelle nationale. La prise en compte de ce public cible dans les différents objectifs de l'appel à projets demeure un axe de travail important.
- En 2019, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi s'est installée. En 2020 La Métropole de Lyon lancera une programmation au titre du Fonds social européen (FSE) pour des actions d'Itinéraire Emploi Renforcé. Les structures devront faire leur demande de crédits FSE dans le cadre de l'appel à projets de la Métropole. L'équipe d'animation de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi sera associée pour analyser qualitativement les projets et les actions.
- L'écriture finalisée des projets de territoire 2016/2020 pour chaque quartier de la géographie prioritaire du contrat de ville précise les objectifs et plans d'actions notamment en matière d'emploi insertion et développement économique.

La programmation emploi insertion 2020 de la Ville de Lyon s'articulera autour des axes prioritaires suivants :

- L'accueil-orientation/diagnostic, en complément de l'offre du service public de l'emploi et des antennes de proximité de la Maison Lyon pour l'emploi.

- Les actions de mise en activité professionnelle : ces actions de mise en situation de travail (sur la base d'un contrat de travail) concourent à la professionnalisation des publics par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, et doivent permettre d'accroître l'employabilité des publics, notamment dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.
- Des actions permettant de lever les freins à l'employabilité et de formation qui visent à favoriser la mise en relation et l'intégration des futurs salariés à l'entreprise. Le financement de cet axe sera sollicité uniquement pour les formations non prises en charge par le droit commun (État, Région, Pôle emploi), et en lien avec les entreprises partenaires de la Charte des « 1000 entreprises pour l'Emploi ».
- Enfin, des actions visant à traiter les problématiques adjacentes à la recherche d'emploi, non traitées par les dispositifs de droit commun.

De manière transversale, nous encourageons les opérateurs à développer :

- l'autonomie des bénéficiaires par leur libre accès aux informations et aux opportunités d'action, d'emploi et de formation en utilisant notamment les outils numériques, les sites internet d'orientation (comme celui de la Maison Lyon pour l'emploi), et les actions développées par la mission insertion-culture,
- la découverte des métiers afin d'élargir les choix professionnels adaptés aux réalités du marché du travail, notamment en lien avec les « rencontres métiers »,
- les actions visant à améliorer la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la mobilité des publics,
- l'accompagnement des seniors,
- les actions facilitant l'accès aux métiers liés à l'environnement,
- des actions de mobilisation et d'accompagnement des jeunes 16-25 ans des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, priorité transversale dans la convention territoriale 2015/2020 de Lyon.

Les coordonnateurs emploi insertion de la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi, ainsi que les responsables des antennes de proximité, associés aux équipes territoriales de la politique de la ville, sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets.

Ainsi, les demandes de subventions à la Ville de Lyon sont à retourner pour le 27 septembre 2019.

Je vous remercie de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Anne Sophie CONDEMINÉ

Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée à l'emploi, l'insertion
et l'Égalité des chances

